



RAPPORT

CCE 2019-2445

**L'évolution conjoncturelle dans le secteur de la
construction – novembre 2019**

CCE
Conseil Central de l'Economie
Centrale Raad voor het Bedrijfsleven
CRB





**Rapport concernant l'évolution conjoncturelle
dans le secteur de la construction – novembre 2019**

Personne de contact :
Jean-Paul Denayer
jeanpaul.denayer@ccecrb.fgov.be
Emmanuel de Bethune
embe@ccecrb.fgov.be

Table des matières

| | | |
|----------|--|-----------|
| 1 | Conjoncture générale | 4 |
| 2 | Évolution de l'activité dans le secteur de la construction..... | 9 |
| 2.1 | Bâtiments | 9 |
| 2.1.1 | Permis pour bâtiments non résidentiels | 9 |
| 2.1.2 | Permis pour nouveaux bâtiments résidentiels..... | 9 |
| 2.1.3 | Permis pour transformations résidentielles et non résidentielles..... | 12 |
| 2.1.4 | Évolution des crédits hypothécaires | 12 |
| 2.1.5 | Permis et crédits hypothécaires | 14 |
| 2.1.6 | Courbe de conjoncture pour les bâtiments | 16 |
| 2.2 | Infrastructure - courbe de conjoncture | 17 |
| 3 | Emploi..... | 18 |
| 4 | Conclusion | 24 |
| 5 | Annexe | 26 |

Liste des graphiques

| | | |
|------------------|--|----|
| Graphique 1-1 : | Indice de confiance économique dans l'Union européenne et en Belgique (jusqu'en 10/2019) | 6 |
| Graphique 1-2 : | Pourcentage de croissance du PIB belge | 8 |
| Graphique 2-1 : | Évolution des permis de bâtir 2006/1-2019/7 : nouveaux bâtiments utilitaires | 9 |
| Graphique 2-2 : | Évolution des permis de construire 2006/1-2019/7 : nouveaux logements | 10 |
| Graphique 2-3 : | Évolution des permis de construire nouveaux logements par trimestre (jusqu'au 2 ^e trimestre 2019) | 10 |
| Graphique 2-4 : | Permis de construire pour logements en Belgique 2006-7/2019 | 11 |
| Graphique 2-5 : | Transformations autorisées en Belgique : 2006-7/2019 | 12 |
| Graphique 2-6 : | Crédits hypothécaires : nombre de demandes introduites selon destination 2008-9/2019 | 13 |
| Graphique 2-7 : | Crédits hypothécaires : montant des demandes selon destination 2008-9/2019 | 13 |
| Graphique 2-8 : | Permis nouveaux logements vs. Demandes CH (2005/1-2019/7) | 14 |
| Graphique 2-9 : | Moyenne mobile sur 12 mois (permis vs. Prêts hypothécaire) nouveaux logements (2005/1-2019/7) | 15 |
| Graphique 2-10 : | Nombre de nouveaux prêts hypothécaires par mois (Belgique et régions) 2010-2019/10 | 15 |
| Graphique 2-11 : | Part du refinancement en pourcentage des prêts hypothécaires | 16 |
| Graphique 2-12 : | Gros œuvre de bâtiments : courbes de conjoncture, données brutes et lissées : 2006-10/2019 | 17 |
| Graphique 2-13 : | Infrastructure : courbes de conjoncture synthétiques, données brutes et lissées : 2006-10/2019 | 18 |
| Graphique 3-1 : | Emploi dans la construction : salariés occupés, ETP et CP 124 (2012-2 ^e trim/2019) | 20 |
| Graphique 3-2 : | Valeur ajoutée vs. chiffre d'affaires 2008-2017 | 21 |
| Graphique 3-3 : | Évolution du chômage temporaire parmi les salariés du secteur de la construction entre janvier 2017 et septembre 2019 | 22 |
| Graphique 3-4 : | Nombre de faillites d'entreprises de construction en Belgique, 2006-10/2019 | 23 |
| Graphique 5-1 : | Région flamande : logements autorisés 2006-7/2019 | 26 |
| Graphique 5-2 : | Région wallonne : logements autorisés 2006-7/2019 | 26 |
| Graphique 5-3 : | Région de Bruxelles-Capitale : logements autorisés 2006-7/2019 | 27 |
| Graphique 5-4 : | Évolution des permis de construire 2007/1-2019/7 : nouveaux bâtiments utilitaires (1000 m ³ , échelle de gauche et en nombre, échelle de droite) - totaux mobiles sur 12 mois | 27 |
| Graphique 5-5 : | Composants de la courbe synthétique – construction (jusqu'en 06/2019) | 28 |
| Graphique 5-6 : | Composants de la courbe synthétique – génie civil (jusqu'en 06/2019) | 28 |

Liste des tableaux

| | | |
|---------------|---|----|
| Tableau 1-1 : | Pourcentages de croissance du PIB et révisions (projection automne 2019) | 4 |
| Tableau 1-2 : | Pourcentages de croissance du PIB et révisions (rapport automne 2019) | 5 |
| Tableau 1-3 : | Taux de croissance du PIB (projection printemps 2019) | 7 |
| Tableau 3-1 : | Évolution du nombre de salariés occupés dans le secteur de la construction en 2008-2 ^e trim 2019 | 19 |
| Tableau 3-2 : | Évolution de la Limosa 2014-2019 (2T) (2014=100) | 21 |
| Tableau 3-3 : | Évolution du nombre d'employeurs occupant du personnel et d'indépendants dans le secteur de la construction | 22 |

1 Conjoncture générale

Les projections conjoncturelles pour le secteur de la construction ont été principalement établies sur la base des « forecasts » de la Commission européenne (CE)¹.

Ces projections, en fonction des besoins, seront complétées au moyen des pronostics d'autres instituts.

Le présent rapport fera appel aux dernières prévisions détaillées de la Commission européenne (novembre 2019) concernant la croissance de l'économie mondiale, des grands blocs économiques et des pays voisins.

Les perspectives économiques de novembre 2019 pointent dans la plupart des cas un recul des pronostics de croissance en 2019 et 2020 pour les grands blocs économiques par rapport au pronostic d'automne 2018. Il s'agit dans certains cas de révisions limitées (pour la Chine et le Japon -0,1%, ce dernier pays étant même revu à la hausse en 2020).

Les pronostics du Fonds monétaire international (octobre 2019)² et de l'OCDE (novembre 2019)³ vont dans la même direction que ceux de la Commission.

Selon la CE, la croissance de l'économie mondiale s'élèvera en 2020 et 2021 à 3,0% et 3,1% respectivement, soit tout de même une révision de -0,6% et -0,5% par rapport aux estimations de l'automne 2018.

En 2019, les États-Unis restent le meilleur élève de la classe parmi les grandes économies « occidentales » (+2,3%). En 2020 et 2021, les pronostics de croissance pour les USA retombent pour se rapprocher fortement de la croissance de l'Europe des vingt-huit en 2021. Les perspectives postulent une croissance du PIB américain de 1,8% en 2020, suivie d'un recul à 1,6% en 2021. Les révisions en 2019 et 2020 restent limitées dans l'ensemble.

Tableau 1-1 : Pourcentages de croissance du PIB et révisions (projection automne 2019)

| | 2019 | 2020 | 2021 | | 2019 | 2020 |
|-------------------|------|------|------|-------------------|------|------|
| Zone euro | 1,1% | 1,2% | 1,2% | Zone euro | ↓ | ↓ |
| UE 28 | 1,4% | 1,4% | 1,4% | UE 28 | ↓ | ↓ |
| Etats-unis | 2,3% | 1,8% | 1,6% | Etats-unis | ↓ | ↓ |
| Japon | 0,9% | 0,6% | 0,4% | Japon | ↓ | ↑ |
| Chine | 6,1% | 5,8% | 5,6% | Chine | ↓ | ↓ |
| Monde | 2,9% | 3,0% | 3,1% | Monde | ↓ | ↓ |

Source : Autumn forecast 2019 CE et Autumn forecast 2018

¹ La Commission a annoncé début 2018 son intention de modifier la fréquence de ses publications : deux pronostics détaillés aux mois de mai et novembre et deux pronostics intermédiaires en février et juillet (qui s'en tiendront à une actualisation sur le plan de la croissance et de l'inflation). Pour la CE, ce retour aux pratiques qui prévalaient jusqu'en 2012 se justifie par le constat de ce que « la page de la crise économique est tournée et que la crise économique est arrivée à son terme ». Conférence de presse de Pierre Moscovici, Commissaire européen, Winter 2018 Interim Economic Forecast

² <https://www.imf.org/fr/Publications/WEO/Issues/2019/10/01/world-economic-outlook-october-2019>

³ <http://www.ocde.org/economy/ocde-sees-rising-trade-tensions-and-policy-uncertainty-further-weakening-global-growth.htm>

Divers éléments expliquent l'évolution dans la zone euro et l'UE

Plus fortes sont les révisions pour l'UE28, et surtout pour la zone euro. Dans la zone euro, les révisions des perspectives de croissance pour 2019 et 2020 s'établissent respectivement à -0,8% et -0,5%. Les pronostics déjà revus à la baisse de la CE en novembre 2018 (automne) subissent donc un nouveau contre-coup avec la publication des pronostics de novembre 2019 (automne). Les perspectives postulent une croissance du PIB de la zone euro de 1,2% en 2020 tout comme en 2021. L'UE des 28 connaît une croissance légèrement plus rapide les deux années, à 1,4%.

Tableau 1-2 : Pourcentages de croissance du PIB et révisions (rapport automne 2019)

| | 2019 | 2020 | 2021 | | 2019 | 2020 |
|------------------|------|------|------|------------------|------|------|
| Zone euro | 1,1% | 1,2% | 1,2% | Zone euro | ↓ | ↓ |
| UE 28 | 1,4% | 1,4% | 1,4% | UE 28 | ↓ | ↓ |

Source : CE autumn forecast 2019 et autumn forecast 2018

La Commission européenne constate que la croissance de l'économie européenne reste positive depuis de nombreuses années. Les chiffres de la croissance de l'ensemble des États membres sont positifs pour la période 2019-2021. La croissance plus forte au sein de l'Union en dehors de la zone euro est portée par un certain nombre d'États membres d'Europe de l'Est.

La Commission européenne estime qu'une combinaison de chocs freinera la croissance. Le contexte international est moins favorable, les adaptations structurelles ont des répercussions négatives pour certains secteurs industriels, tandis que la croissance du commerce international stagne. À cela s'ajoutent encore les incertitudes entourant les conflits commerciaux, et plus particulièrement concernant le Brexit. L'ouverture de l'économie et la profonde imbrication des chaînes de valeur mondiales sont d'autres facteurs dont la zone euro se ressent durement. Les exportations nettes ne contribueront quasiment pas aux chiffres de la croissance.

Comme dans de précédents rapports conjoncturels, on constate que le marché de l'emploi continue de bien se porter. La croissance des salaires soutient la demande, à la faveur de conditions de financement favorables. L'amélioration de la situation sur les marchés de l'emploi atteint peu à peu ses limites. Des États membres ont pris des mesures (fiscales) en faveur de la croissance. Mais tous ces facteurs ne mèneront pas à plus de croissance vers la fin de la période 2019-2021.

La CE voit la consommation privée se maintenir à l'avenir, malgré quelques incertitudes. Les investissements seront plus fortement touchés en revanche. Les éléments favorables, à savoir les conditions de financement et les efforts du FESI (Fonds européen pour les investissements stratégiques), pourraient ne pas suffire à compenser un certain nombre de facteurs négatifs (taux d'utilisation en baisse, rentabilité en recul).

On souligne spécifiquement pour le secteur de la construction que les perspectives de croissance seront limitées en raison de l'indisponibilité de travailleurs qualifiés.

À l'échelle mondiale, la dégradation des perspectives de croissance est due selon la CE aux tensions entre les deux principaux acteurs, les USA et la Chine, qui se répercutent négativement sur les investissements, la production industrielle et le commerce. Là encore, la résilience des marchés de l'emploi, ajoutée aux conditions de financement favorables atténuera l'effet de ces développements négatifs.

Les attentes relatives à l'inflation restent limitées dans la longue durée (1,2% en zone euro en 2020, 1,3% en 2021).

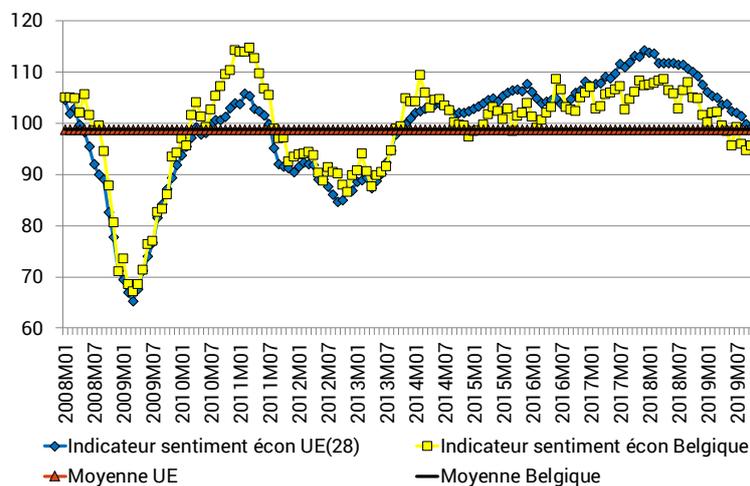
La CE voit la situation des finances publiques des États membres s'améliorer, tant dans l'évolution des déficits que dans le niveau d'endettement. Exprimé par rapport au PIB, le taux d'endettement retomberait à 84% en 2021.

Mais la CE évoque encore la possibilité de réels risques baissiers : l'évolution des relations commerciales, l'efficacité des mesures en faveur de la croissance (plus particulièrement en Chine). On craint aussi qu'une récession dans l'industrie contamine les secteurs des services.

La confiance économique en Belgique et en Europe

Les enquêtes réalisées par la CE révèlent que la confiance économique (indice de confiance économique) est en recul dans les derniers mois de 2019 tant au sein de l'UE qu'en Belgique. L'indice de confiance pour la Belgique se situe en-deçà de celui de l'Europe et connaît une évolution en dents de scie durant les derniers mois. La valeur de l'indice de confiance pour l'UE oscille au niveau de la moyenne à long terme, tandis que pour la Belgique elle est à présent inférieure à la moyenne à long terme.

Graphique 1-1 : Indice de confiance économique dans l'Union européenne et en Belgique (jusqu'en 10/2019)



Source : Eurostat

Le recul de la confiance durant les derniers mois en Europe est attribuable à plusieurs sous-secteurs : industrie, services et commerce de détail. La confiance est en baisse dans le secteur de la construction également, mais moins que dans les secteurs précités. La confiance des consommateurs se maintient.

L'évolution du climat de confiance en Belgique en 2019 est surtout attribuable à l'industrie, et dans une moindre mesure à la construction.

La Belgique et les pays voisins

Les perspectives de croissance de la Commission européenne pour la zone euro, pour la Belgique et pour les pays voisins ont été revues à la baisse sans exception en 2019 et 2020. L'Allemagne a fait l'objet d'une forte révision en 2019 (-1,4%). Les adaptations sont également marquantes dans les autres cas (de -0,3% à -0,8%).

Tableau 1-3 : Taux de croissance du PIB (projection printemps 2019)

| | 2019 | 2020 | 2021 | 2019 | 2020 |
|------------------|------|------|------|------------------|------|
| Zone euro | 1,1% | 1,2% | 1,2% | Zone euro | ↓ |
| Belgique | 1,1% | 1,0% | 1,0% | Belgique | ↓ |
| Allemagne | 0,4% | 1,0% | 1,0% | Allemagne | ↓↓ |
| France | 1,3% | 1,3% | 1,2% | France | ↓ |
| Pays-Bas | 1,7% | 1,3% | 1,3% | Pays-Bas | ↓ |

Source : European Economic Forecast autumn 2019 & autumn 2018

La révision des pronostics de croissance pour la Belgique est moins forte que dans la zone euro.

L'amélioration du marché de l'emploi se poursuit en 2019, dans une moindre mesure certes, en 2020 et en 2021. Cela a un effet favorable sur les chiffres du chômage (de 5,5% en 2019 à 5,3% en 2021). Cela doit aider à soutenir la consommation privée, ne fût-ce que parce que le revenu disponible augmentera suite à la réforme fiscale (impôt des personnes physiques) et du fait du mécanisme d'indexation.

Le climat favorable à l'investissement de 2018 et 2019 tend à se dissiper en 2020 et 2021. Les entreprises se sentent moins en confiance et ont moins besoin d'investir (moindre taux d'occupation). La croissance des investissements dans le logement est en léger recul, les investissements publics sont censés augmenter légèrement.

L'inflation est raccord avec celle couramment observée en Europe. Le déficit projeté des finances publiques augmente notablement, le taux d'endettement devrait à nouveau égaler 100% du PIB en 2021.

La croissance de l'Allemagne en 2019 est estimée à 0,4%, nettement moins que durant la période 2016-2018. En 2019 et 2020 également, la révision des chiffres de la croissance reste élevée par rapport au pronostic d'automne de 2018 (à -1,4% et -0,7%). Au deuxième trimestre de 2019, l'économie allemande a reculé de -0,1%. Les acteurs de l'industrie évoquent le rôle de la transformation structurelle traversée par les constructeurs automobiles en vue de répondre aux nouvelles exigences environnementales. Ce secteur fait face à d'importantes adaptations de ses produits. La confiance des entrepreneurs a baissé sur plusieurs trimestres de suite.

Le pronostic pour l'Allemagne, comme dans les rapports précédents, est appuyé par un marché du travail très solide (le chômage continue de baisser en 2020 et 2021 pour atteindre des minima historiques depuis la réunification en 1990 (à 3,4% et -3,5%). La pénurie de main-d'œuvre dans certains secteurs devrait tirer les salaires vers le haut, de quoi contribuer à la croissance de la demande intérieure.

La croissance des exportations allemandes, nettement ralentie en 2018, reprendra progressivement et seulement en 2020. Le pays génère encore et toujours un excédent notable dans la balance courante, mais les exportations nettes n'apportent aucune contribution à la croissance du PIB. L'environnement international incertain, les défis structurels et la capacité de mise en œuvre des pouvoirs publics pourraient peser sur l'appétence des investisseurs. Les intentions d'investir dans le

logement restent fortes. Les attentes relatives à l'inflation sont légèrement supérieures à celles qui prévalent dans la zone euro. Les finances publiques restent positives par ailleurs (l'excédent budgétaire retombe légèrement à 0,2%, avec un taux d'endettement de 55% en 2021).

Les Pays-Bas ont réalisé des chiffres de croissance élevés ces dernières années, du moins sur la période 2016-2018. Ils reculent à partir de 2019 et rejoignent ceux de la zone euro et des pays limitrophes pour 2020-2021.

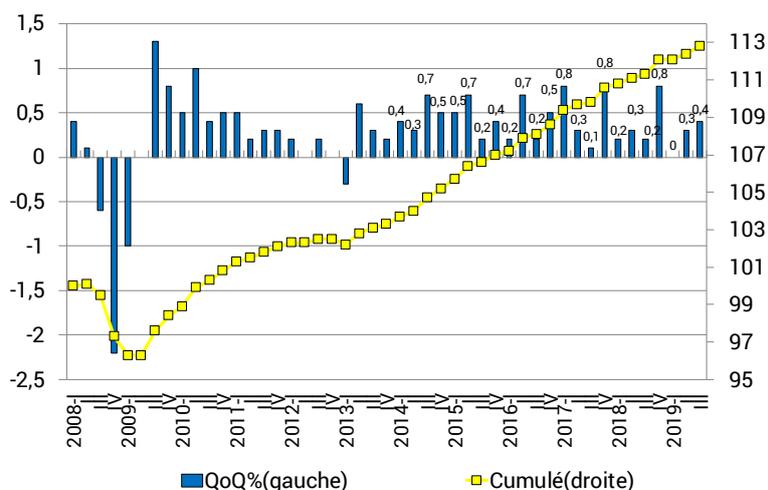
Les Pays-Bas, à l'instar de l'Allemagne, connaissent un taux de chômage très bas (il devrait être de 4,1% pour 2021). Les ménages maintiennent leur consommation à un bon niveau, à la faveur de la croissance du revenu disponible et des mesures fiscales. La disposition des entreprises et des particuliers à investir devrait stagner. Le déficit et la dette des pouvoirs publics néerlandais sont parmi les plus bas des pays concernés, ce qui laisse au gouvernement des Pays-Bas une certaine marge à consacrer à davantage de dépenses publiques. Avec un budget expansionniste, les pouvoirs publics néerlandais prendront des initiatives dans les domaines des pensions, de la politique climatique, du logement et de l'aide à la jeunesse, en plus des efforts consentis pour l'enseignement et l'infrastructure.

Les révisions des pronostics pour l'économie française sont les plus limitées parmi les pays examinés ici (-0,3% en 2019 tout comme en 2020). La croissance française sera portée par l'évolution future de la consommation intérieure. Les investissements devraient se maintenir, bien qu'en ralentissant. La contribution du commerce extérieur à la croissance est neutre. Cela devrait contribuer à une évolution toujours positive de l'emploi et à la baisse du taux de chômage de 8,5% en 2019 à 8,0% en 2021. Le déficit reste à 2,2% tandis que la dette publique française s'élève à 99,2%.

La croissance belge

Le graphique ci-dessous donne à voir que la croissance du PIB réel en Belgique, mise en branle au deuxième trimestre 2013, est restée positive durant les trimestres qui ont suivi jusqu'à aujourd'hui, avec des fluctuations (et au demeurant une croissance nulle au premier trimestre de 2019). La courbe jaune indique le développement du PIB (base=100, avec le premier trimestre de 2008 comme référence (=100)). Au terme du troisième trimestre de 2019, le PIB est supérieur de 13% au niveau maximum atteint juste avant la crise, soit au deuxième trimestre de 2008.

Graphique 1-2 : Pourcentage de croissance du PIB belge



Source : Banque Nationale de Belgique (BNB)

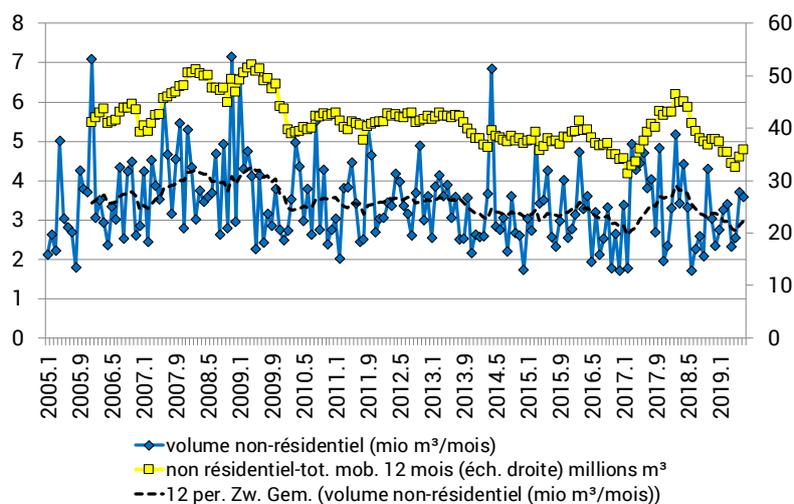
2 Évolution de l'activité dans le secteur de la construction

2.1 Bâtiments

Un bon baromètre de l'activité à venir dans le secteur de la construction est la délivrance de permis de construire. Nous abordons dans ce rapport à la fois les permis pour bâtiments résidentiels et non résidentiels.

2.1.1 Permis pour bâtiments non résidentiels

Graphique 2-1 : Évolution des permis de bâtir 2006/1-2019/7 : nouveaux bâtiments utilitaires



Source : CCE d'après Statistics Belgium

La tendance baissière inaugurée début 2018 s'inverse après mai 2019. Le graphique illustre que, bien que la moyenne mobile sur 12 mois continue d'évoluer à l'intérieur de la même plage depuis des plusieurs années (ligne en pointillé), elle est retombée à un niveau plutôt modeste.

Le volume de permis reçus pour la construction de bâtiments utilitaires reste très variable de mois en mois. Le volume mensuel de bâtiments utilitaires connaît des à-coups notables vers le haut et vers le bas, mais semble reprendre en 2019.

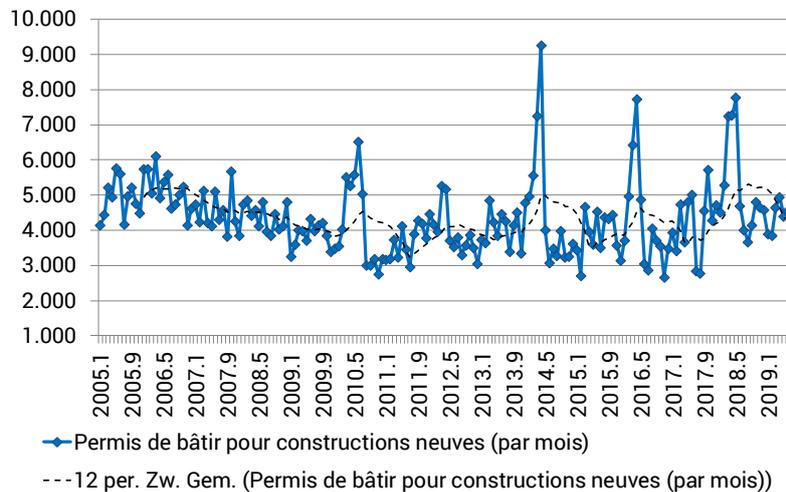
L'envergure moyenne des projets de construction (comparée année après année) atteint un haut niveau dans les premiers mois de 2018. Cette envergure moyenne est retombée en juillet 2019 à environ 5 727 m³/projet, sur la période observée (moyenne mobile) et reste proche du creux de mai 2019.

2.1.2 Permis pour nouveaux bâtiments résidentiels

Le graphique ci-dessous illustre que l'évolution des permis pour nouveaux bâtiments résidentiels connaît régulièrement des pointes importantes. Il a déjà été dit par le passé que le durcissement des exigences énergétiques n'y était pas étranger. Les mesures en la matière se reflètent dans une demande massive de permis durant les mois précédant l'entrée en vigueur, suivie de la délivrance effective des permis dans les premiers mois de l'année.

Ce phénomène s'est systématiquement produit à l'entrée en vigueur d'exigences renforcées en matière d'énergie. Le dernier durcissement des exigences énergétiques pour les logements en Flandre a pris effet le 1^{er} janvier 2018⁴. Une forte augmentation du nombre de permis accordés a donc été constatée aux mois de février à mai 2018.

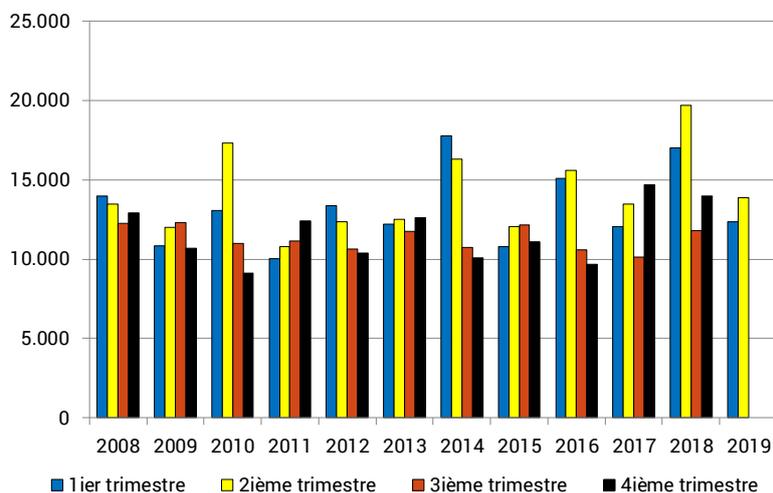
Graphique 2-2 : Évolution des permis de construire 2006/1-2019/7 : nouveaux logements



Source : CCE d'après Statistics Belgium

La moyenne mobile sur 12 mois, à un sommet historique dans le précédent rapport de conjoncture (5 000), est retombée à environ 4 500.

Graphique 2-3 : Évolution des permis de construire nouveaux logements par trimestre (jusqu'au 2^e trimestre 2019)



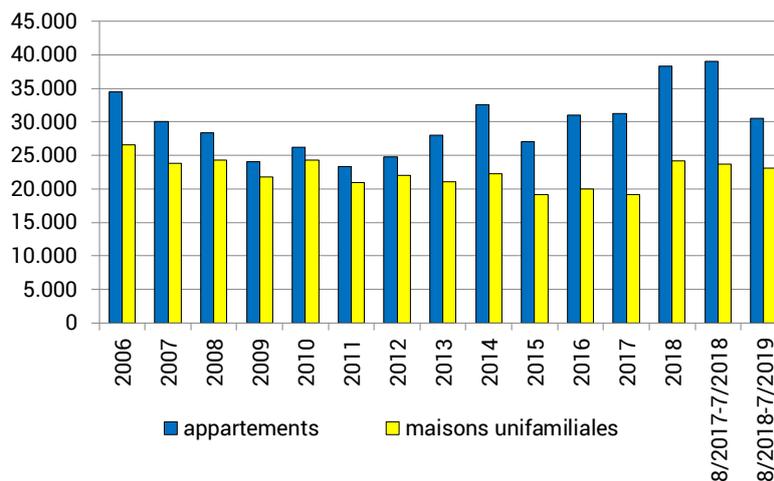
Source : SPF Économie

⁴ Le 1/1/2018 a eu lieu l'introduction de la norme E40 et un indicateur relatif à la qualité de l'enveloppe des nouveaux logements (le niveau S).

Le nombre de permis de construire pour nouveaux logements est en fort retrait aux deux premiers trimestres de 2019 par rapport aux deux premiers trimestres de 2018. Le durcissement déjà évoqué des exigences en énergie n'y est sûrement pas étranger. Il devrait avoir des retombées sur l'activité du bâtiment neuf et sur celle des entreprises de construction dans un avenir proche, vu le temps qui sépare généralement l'octroi du permis de construire et le commencement des travaux. Le nombre de permis des deux premiers trimestres de 2018 était d'ailleurs exceptionnellement élevé par rapport aux premiers trimestres de l'année précédente (hormis le premier trimestre de 2014)⁵. L'augmentation du nombre de permis octroyés consécutivement aux nouvelles exigences pour la construction se confirme.

Selon la forme de logement, il reste clair, comme constaté auparavant, que le nombre de permis pour appartements reste nettement supérieur que celui des permis pour maisons unifamiliales (graphique 2-4). L'évolution des deux formes pour la Belgique suivait depuis quelques années déjà deux cours différents, en faveur des appartements, mais ne s'est pas poursuivie telle quelle durant les derniers mois. Sur les 12 mois jusqu'en 7/2019, la construction d'environ 30 500 appartements et environ 23 100 maisons unifamiliales a été autorisée. Si nous y comparons la même période jusqu'en 7/2018, nous observons une légère diminution d'environ 3% pour les maisons unifamiliales, mais une forte diminution d'environ 22% pour les appartements.

Graphique 2-4 : Permis de construire pour logements en Belgique 2006-7/2019



Source : CCE d'après Statistics Belgium

Le nombre de permis pour appartements et maisons unifamiliales sur la période considérée (12 mois jusqu'en 7/2019) reste quasiment stable en Wallonie. À Bruxelles, un marché très restreint par rapport aux deux autres régions, le nombre d'appartements est réduit de près de moitié et le nombre de permis pour maisons unifamiliales recule d'environ 11%. En Flandre, le plus grand marché, le nombre d'appartements recule d'un quart et le nombre de permis pour maisons unifamiliales recule d'environ 4%.

La part de la Flandre dans le nombre total de demandes de permis pour appartements représente environ 80% du total belge. Dans le secteur de la construction de maisons unifamiliales, la part de la Wallonie est d'un quart de l'ensemble des permis.

⁵ Signalons aussi à ce propos que le « permis d'environnement numérique » a été introduit dans l'ensemble des communes flamandes le 1^{er} janvier 2018.

Les graphiques 5-1, 5-2 et 5-3 en annexe illustrent les différences régionales en Belgique.

2.1.3 Permis pour transformations résidentielles et non résidentielles

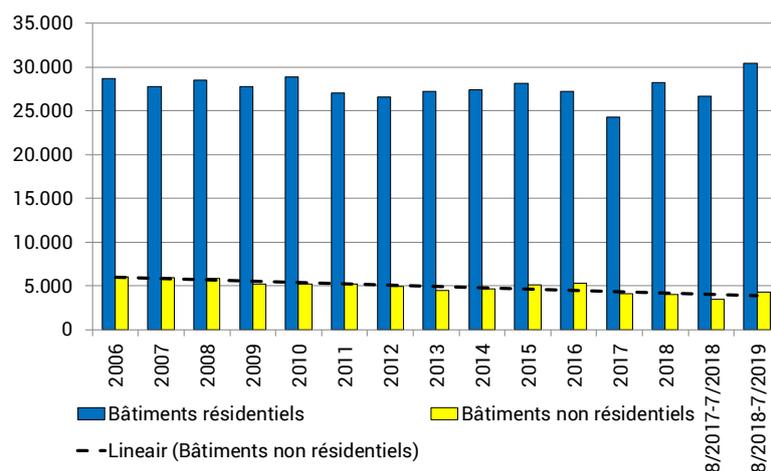
Le graphique 2-5 démontre que le nombre de transformations autorisées pour les bâtiments non résidentiels augmente durant les 12 mois jusqu'en 7/2019, d'environ 23% par rapport à la même période jusqu'en 7/2018. Peut-être s'agit-il d'un nouveau tournant dans la période observée (2006-2019). Le graphique donne toujours à voir une évolution tendancielle à la baisse.

Le nombre de transformations de logements autorisées dans les 12 mois jusqu'en 7/2019 augmente d'environ 14% par rapport à la même période jusqu'en 7/2018. L'année 2017 a correspondu à un creux.

Les observations à venir nous diront si l'évolution sur les 12 derniers mois observés est l'amorce d'une nouvelle tendance. Compte tenu de l'âge moyen du parc immobilier belge et des besoins de rénovation en découlant, l'accroissement du nombre de permis pour transformations de logements est positif.

Il faut comme toujours souligner que ces données relatives aux permis pour rénovations ne peuvent donner qu'une image partielle de l'évolution des transformations. De nombreuses transformations se déroulent sans qu'un permis doive être demandé.

Graphique 2-5 : Transformations autorisées en Belgique : 2006-7/2019



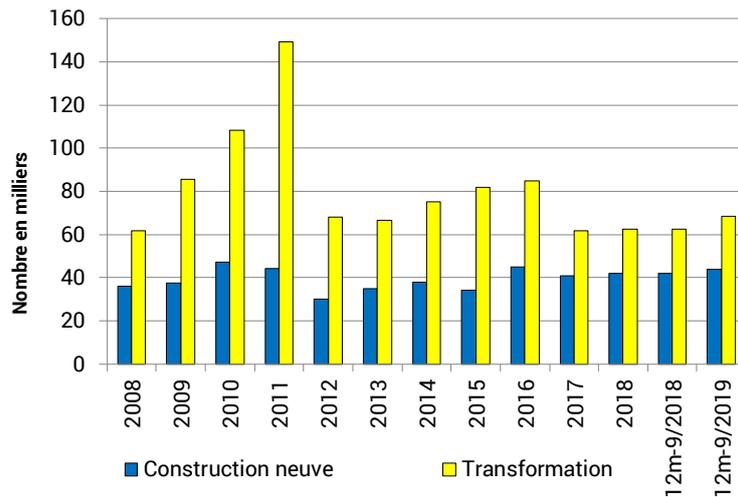
Source : CCE d'après Statistics Belgium

2.1.4 Évolution des crédits hypothécaires

Le graphique ci-dessous illustre que le nombre de demandes de crédits hypothécaires pour transformations dans la période de 12 mois jusqu'en 9/2019 par rapport à la même période jusqu'en 8/2018 (total annuel mobile) augmente légèrement (+4%). Le montant demandé en moyenne pour des transformations baisse de 8% (de 56 600 à 51 900 euros). C'est un nouveau virage, car on pouvait observer depuis de nombreuses années une tendance haussière en la matière. Le montant total demandé (total annuel mobile) en crédits hypothécaires pour transformations reste quasi inchangé à environ 3,5 milliards d'euros.

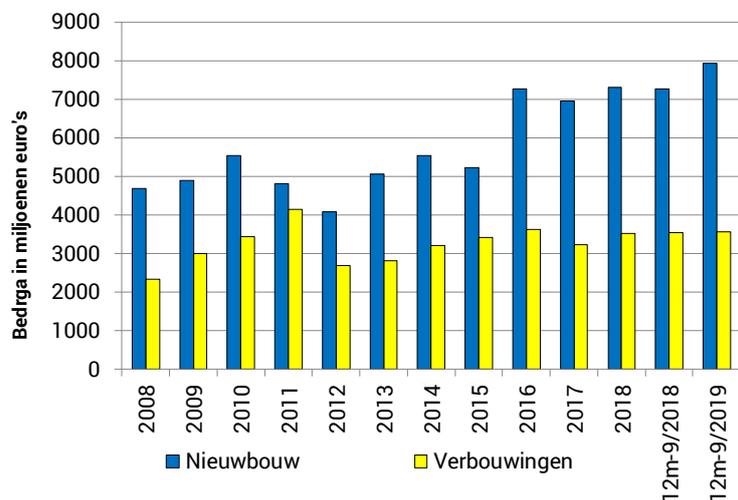
Le nombre de demandes pour nouveaux logements augmente à nouveau légèrement (de 4%), de 42 100 dans la période de 12 mois jusqu'en 9/2018 à 43 800 dans la même période jusqu'en 8/2019 (total annuel mobile). Depuis le niveau plancher atteint par le montant moyen des crédits demandés pour nouveaux logements en 2011, à 109 000 euros, ce montant est pratiquement en augmentation constante. Il augmente encore de 5% dans la période de 12 mois jusqu'en 9/2019 par rapport à la même période jusqu'en 8/2018 (le montant augmente de 172 400 euros à 181 000 euros). Le montant total demandé (total mobile sur 12 mois) en prêts hypothécaires pour nouveaux logements augmente, de 7,3 milliards d'euros à 7,9 milliards d'euros (+9%).

Graphique 2-6 : Crédits hypothécaires : nombre de demandes introduites selon destination 2008-9/2019



Source : CCE d'après BNB

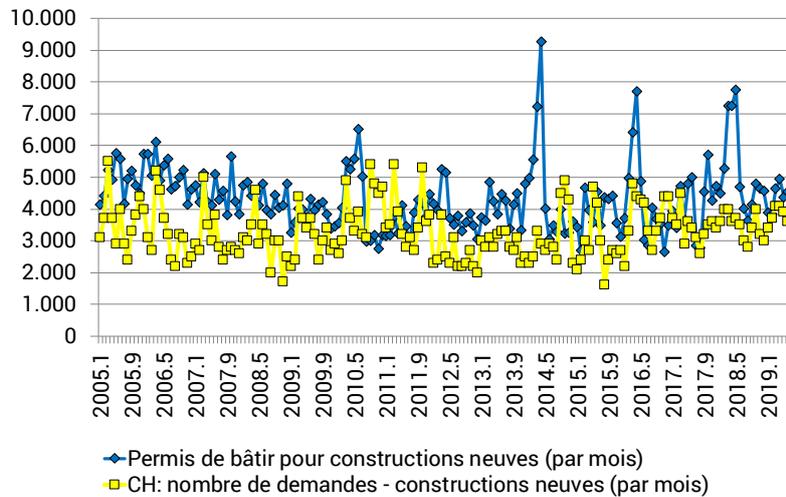
Graphique 2-7 : Crédits hypothécaires : montant des demandes selon destination 2008-9/2019



Source : CCE d'après BNB

2.1.5 Permis et crédits hypothécaires

Graphique 2-8 : Permis nouveaux logements vs. demandes CH (2005/1-2019/7)

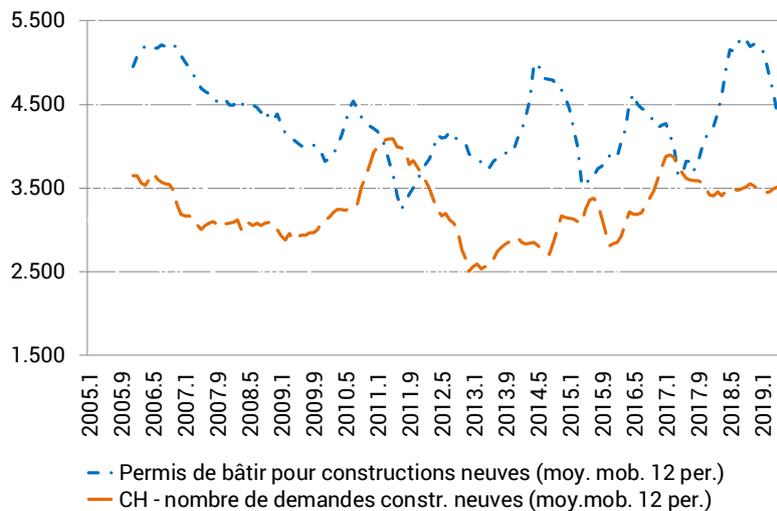


Le graphique ci-dessus présente les grandes fluctuations montrées par moments par les permis pour nouveaux logements et les demandes de prêts pour nouveaux logements.

Elles sont une conséquence de la perception et des décisions des candidats constructeurs et sont souvent infléchies par la réglementation (entre autres sur les performances énergétiques), l'évolution du taux et les avantages fiscaux.

Sur la longue période observée 2005-2019, il s'avère qu'environ 32% permis sont octroyés en plus qu'il n'y a de demandes de crédits hypothécaires. Le constat reste le même dans les périodes récentes également (12 mois jusqu'en 7/2019 et 12 mois jusqu'en 7/2018), ainsi que le confirme le graphique ci-dessous. Le nombre de prêts pour nouveaux logements est en général inférieur à celui des permis (moyenne mobile sur 12 mois). Une explication possible est que certains maîtres d'ouvrage explorent des formes de financement autres que celle du crédit hypothécaire (financement sur fonds propres par exemple). Les promoteurs professionnels (qui construisent pour vendre ensuite) seront eux aussi enclins à opter pour le financement sur fonds propres et/ou éventuellement d'autres formes de crédit plus favorables.

Graphique 2-9 : Moyenne mobile sur 12 mois (permis vs. prêts hypothécaire) nouveaux logements (2005/1-2019/7)

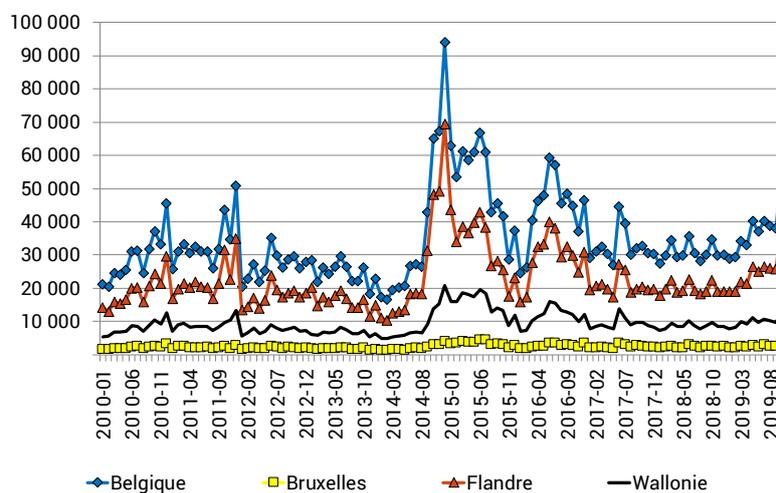


Source : BNB

Les prêts hypothécaires (nouveaux logements, refinancement, transformations, achat ordinaire, ...) et les permis en général sont très sensibles aux changements de réglementation. Les changements brusques peuvent donc générer des effets importants, potentiellement négatifs pour les activités dans la construction.

Le graphique ci-dessous, qui ventile le nombre de nouveaux prêts hypothécaires par régions, le montre clairement⁶. Les données les plus récentes font voir que les candidats emprunteurs ont réagi très rapidement à la suppression du bonus logement en Flandre.

Graphique 2-10 : Nombre de nouveaux prêts hypothécaires par mois (Belgique et régions) 2010-2019/10



Source : BNB

⁶ Le graphique vise aussi à illustrer l'influence des mesures publiques de soutien. Ce fut le cas de 2010 à 2011 avec la fin de la TVA à 6% pour les nouveaux logements (jusqu'à 50 000 euros) et de 2011 à 2012 avec la suppression de « l'emprunt vert ».

Refinancement

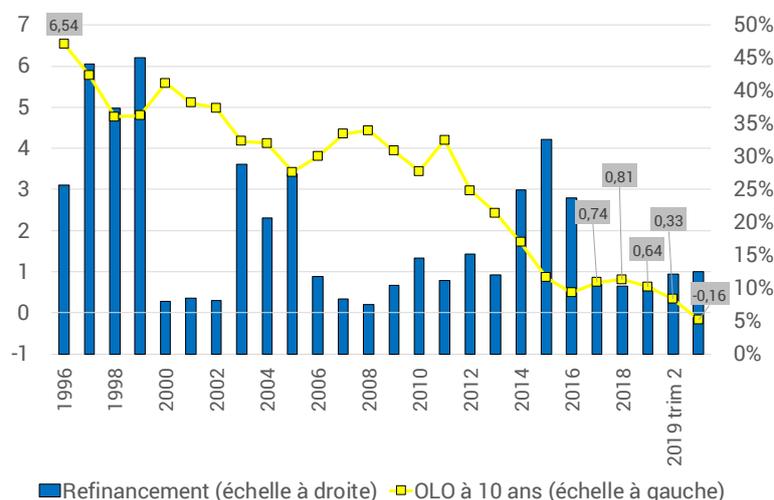
Il ressort du graphique 2-11 que la part des refinancements a connu un creux (environ 10%) en 2017 et 2018 par rapport aux trois années précédentes. Elle augmente légèrement à nouveau durant les premiers trimestres de 2019 (environ 13% au 3^e trimestre de 2019).

Le grand nombre de nouveaux prêts hypothécaires par mois est depuis longtemps (fin 2014) fortement lié à la diminution des taux d'intérêt. Celle-ci a suscité un grand nombre de refinancements de prêts hypothécaires.

L'effet est parfois encore renforcé par des mesures publiques (comme la révision à la baisse du bonus logement en Flandre de 2014, une incitation à accélérer le refinancement en pouvant bénéficier de l'ancienne réglementation relative au bonus logement). Le résultat ressort du pic très élevé dans le graphique ci-dessus (2-10).

La possibilité de refinancer est naturellement déterminée par un abaissement du niveau de taux (ici illustré par le taux OLO à 10 ans). Au 3^e trimestre de 2019, le niveau de taux flirte même avec zéro.

Graphique 2-11 : Part du refinancement en pourcentage des prêts hypothécaires

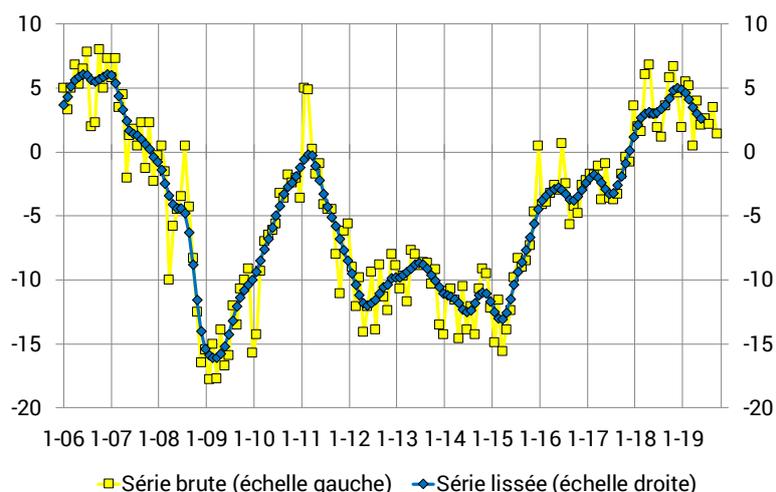


Source : BNB

2.1.6 Courbe de conjoncture pour les bâtiments

L'évolution de la conjoncture s'est stabilisée en 2018, après un fort rebond en 2017. Après une (longue) période d'essor (de 2015 à 2018), l'évolution de la conjoncture connaît un creux à partir de la fin 2018.

Comme toujours, les séries désaisonnalisées brutes sont en dents de scie mais paraissent appuyer l'analyse ci-dessus.

Graphique 2-12 : Gros œuvre de bâtiments : courbes de conjoncture, données brutes et lissées : 2006-10/2019⁷

Source : CCE d'après BNB

La courbe de conjoncture synthétique pour le gros œuvre de bâtiments est le résultat composé e.a. de l'évolution du carnet de commandes, de l'évolution du matériel mis en œuvre, de l'évaluation du carnet de commandes et des perspectives de la demande.

Ces éléments sont illustrés en annexe à cette note (graphique 5-5 - uniquement les séries lissées). Tous les éléments de la courbe de conjoncture indiquent une diminution au cours des derniers mois. L'évolution du carnet de commande, qui a connu une période d'augmentation quasi ininterrompue depuis mi-2015, semble être le facteur le plus décisif de ce retournement.

Les données brutes disponibles pour toutes ces variables, qui comme toujours connaissent une évolution en dents de scie, pointent plutôt dans la direction d'une évolution défavorable (données au 10/2019).

2.2 Infrastructure - courbe de conjoncture

Le retournement de la courbe de conjoncture est encore plus marqué pour le secteur des travaux d'infrastructure.

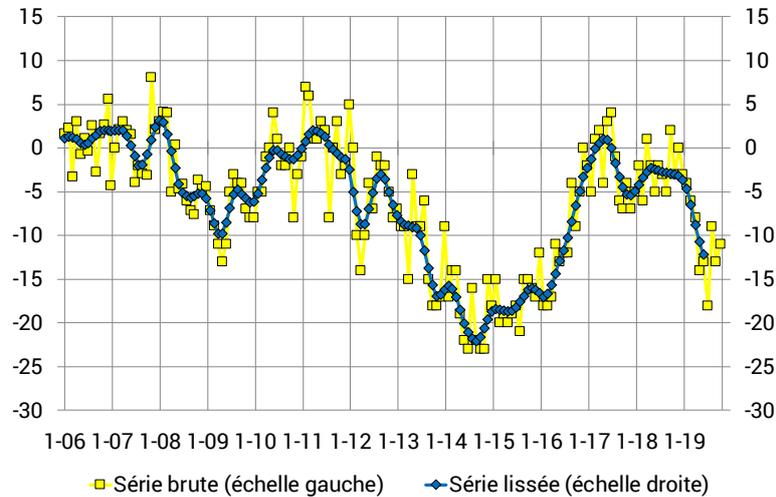
La courbe de conjoncture est étayée par l'évolution de l'activité, les perspectives de la demande et l'évaluation du carnet de commandes. Tous ces éléments indiquent (série lissée jusqu'en 06/2019) une baisse de la conjoncture (graphique 5-6 en annexe). La diminution constatée est assurément attribuable pour une partie importante à l'évolution négative des perspectives de la demande.

Cette évolution rompt avec les constats des dernières années. Après un creux constaté mi-2014, le secteur connaît un tournant positif en 2016 et début 2017, qui a continué de faire effet en 2018 (impulsion positive pour l'investissement des élections communales).

⁷ La courbe de conjoncture synthétique pour le gros œuvre de bâtiments est le résultat composé e.a. de l'évolution du carnet de commandes, de l'évolution du matériel mis en œuvre, de l'évaluation du carnet de commandes et des perspectives de la demande.

Les données brutes (disponibles jusqu'en 10/2019) affichent un profil en dents de scie sur les derniers mois observés mais indiquent davantage que l'incertitude conjoncturelle domine.

Graphique 2-13 : Infrastructure : courbes de conjoncture synthétiques, données brutes et lissées : 2006-10/2019



Source : CCE d'après BNB

L'évolution constatée de la conjoncture en 2019 renforce la commission consultative spéciale de la Construction dans sa préoccupation à propos de la problématique des investissements publics (dans plusieurs avis⁸ et par l'organisation d'un atelier). Le constat selon lequel la Belgique est l'un des plus mauvais élèves de la classe européenne en matière d'investissements publics reste valable.

La commission consultative spéciale de la Construction, dans le cadre des négociations gouvernementales en cours et de la politique climatique, souhaite aussi souligner que la transition écologique du parc immobilier doit être soutenue par une fiscalité ciblée en matière de construction.

3 Emploi

Dans une comparaison d'année en année (2^e trimestre 2018 vs. 2^e trimestre 2019), l'emploi connaît une légère reprise dans le secteur, de 202 852 à 204 800 (estimation rapide) (+1 948), ceci pour les salariés qui paient leurs cotisations sociales à l'ONSS en Belgique. Cet accroissement confirme l'évolution déjà constatée dans un rapport précédent.

⁸ <http://www.ccecrb.fgov.be/txt/fr/doc18-86.pdf>

Tableau 3-1 : Évolution du nombre de nombre salariés occupés dans le secteur de la construction en 2008-2^e trim 2019

| | | Ouvriers | Employés | Total |
|-------|-----|----------|----------|---------|
| 2008 | I | 176.379 | 34.687 | 211.066 |
| | II | 176.244 | 35.217 | 211.461 |
| | III | 177.960 | 36.111 | 214.071 |
| | IV | 175.850 | 36.113 | 211.963 |
| 2009 | I | 175.158 | 36.454 | 211.612 |
| | II | 174.116 | 36.456 | 210.572 |
| | III | 174.894 | 36.792 | 211.686 |
| | IV | 173.504 | 36.836 | 210.340 |
| 2010 | I | 174.299 | 37.159 | 211.458 |
| | II | 174.454 | 37.303 | 211.757 |
| | III | 175.872 | 37.775 | 213.647 |
| | IV | 176.153 | 38.042 | 214.195 |
| 2011 | I | 177.357 | 38.966 | 216.323 |
| | II | 176.413 | 38.736 | 215.149 |
| | III | 177.597 | 39.438 | 217.035 |
| | IV | 177.255 | 39.395 | 216.650 |
| 2012 | I | 176.663 | 39.724 | 216.387 |
| | II | 175.537 | 39.848 | 215.385 |
| | III | 175.553 | 40.270 | 215.823 |
| | IV | | | 213.696 |
| 2013 | I | 171.516 | 40.316 | 211.832 |
| | II | 169.960 | 40.227 | 210.187 |
| | III | 169.282 | 40.438 | 209.720 |
| | IV | 165.254 | 40.463 | 205.717 |
| 2014 | I | 164.811 | 40.665 | 205.476 |
| | II | 163.612 | 40.605 | 204.217 |
| | III | 162.930 | 40.906 | 203.836 |
| | IV | 160.164 | 40.900 | 201.064 |
| 2015 | I | 159.535 | 41.172 | 200.707 |
| | II | 158.511 | 41.450 | 199.961 |
| | III | 158.438 | 41.734 | 200.172 |
| | IV | 156.546 | 41.742 | 198.288 |
| 2016 | I | 157.200 | 42.336 | 199.536 |
| | II | 157.552 | 42.561 | 200.113 |
| | III | 157.546 | 42.974 | 200.520 |
| | IV | 156.468 | 43.104 | 199.572 |
| 2017 | I | 157.502 | 43.656 | 201.158 |
| | II | 157.404 | 44.023 | 201.427 |
| | III | 156.297 | 44.599 | 200.896 |
| | IV | 155.315 | 44.887 | 200.202 |
| 2018 | I | 156.334 | 46.005 | 202.339 |
| | II | 156.326 | 46.526 | 202.852 |
| | III | 156.221 | 47.347 | 203.568 |
| | IV | 156.248 | 47.668 | 203.916 |
| 2.019 | I | 157.018 | 48.154 | 205.172 |
| | II | | | 204.800 |

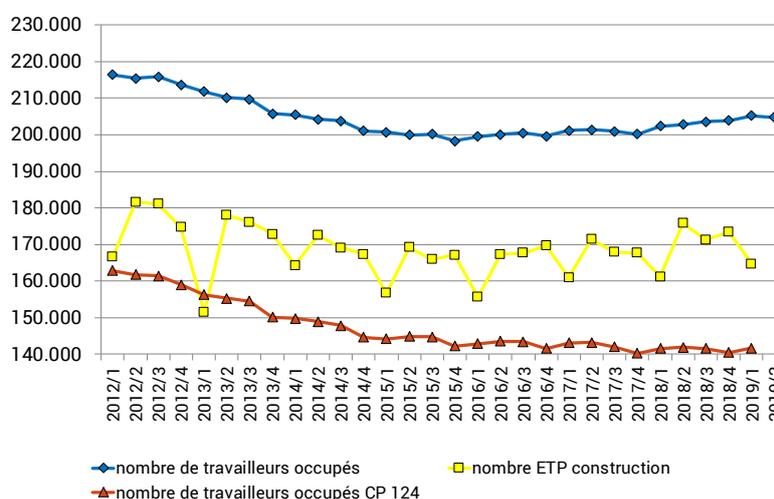
Source : Estimations (rapides) de l'emploi par l'ONSS (brochure verte et beige)

Durant les deux premiers trimestres de 2019, les chiffres croissants de l'emploi des travailleurs qui versent leurs cotisations sociales en Belgique, consolidés, s'élèvent à environ 205 000 (fin 2^e trim 2019, estimation rapide ONSS). La période de recul de 2011 à 2015 est suivie d'un accroissement tendanciel. Par rapport à 2011, on compte aujourd'hui environ 12 200 salariés cotisants en moins. Selon les chiffres de l'emploi de la BNB (A38), le nombre total de salariés grimpe à 207 900 fin 2018 (environ +1% par rapport à fin 2017). Selon la même source, on compte 279 300 actifs (salariés et indépendants) dans le secteur fin 2018.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution du nombre de salariés (total), du nombre de salariés dans la CP 124 et du nombre d'équivalents temps plein. L'évolution paraît assez parallèle entre le nombre de salariés (total) et le nombre de salariés de la CP 124. Le nombre d'équivalents temps plein connaît chaque printemps de brusques changements saisonniers, mais le volume total de main-d'œuvre se maintient.

Ces données indiquent plutôt une stabilisation de l'emploi.

Graphique 3-1 : Emploi dans la construction : salariés occupés, ETP et CP 124 (2012-2^e trim/2019)



Source : ONSS

Ces données ne concernent que l'emploi soumis à la sécurité sociale belge des salariés.

L'évolution de l'emploi détaché dans le secteur est interprétée d'après les données de Constructiv (en indices - voir tableau ci-dessous). Il en ressort que l'emploi de travailleurs détachés (personnes uniques Limosa), après un net recul en 2018 (d'environ 22% par rapport à 2017), tend maintenant à se stabiliser. L'emploi d'indépendants détachés (personnes uniques Limosa) continue d'augmenter comme les années précédentes (d'environ 13% en 2018 par rapport à 2017), mais l'augmentation à la fin du 2^e trimestre de 2019 reste limitée à 5%. En têtes comme en ETP (sur la base d'un calcul théorique dans ce dernier cas), le total de l'emploi détaché est en recul pour les salariés, contrairement à celui des indépendants.

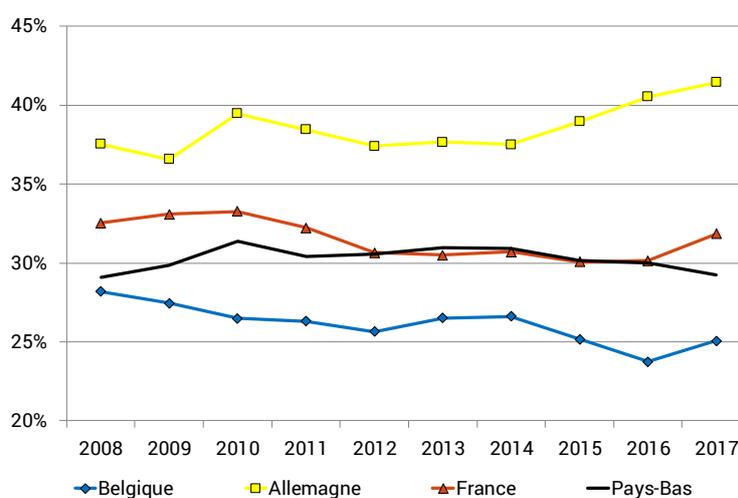
Tableau 3-2 : Évolution de la Limosa 2014-2019 (2T) (2014=100)

| Année | travailleurs | | indépendants | |
|------------|--------------------------------|-----|--------------------------------|----|
| | Limosa personnes individuelles | Δ% | Limosa personnes individuelles | Δ% |
| 2014 | 100 | | 100 | |
| 2015 | 108 | 8 | 127 | 27 |
| 2016 | 117 | 8 | 144 | 13 |
| 2017 | 110 | -6 | 154 | 7 |
| 2018 | 85 | -22 | 173 | 13 |
| 2019 2trim | 85 | 0 | 181 | 5 |

Source : Constructiv

De précédents rapports conjoncturels ont aussi soulevé la question de la façon dont évolue la part de la valeur ajoutée dans le chiffre d'affaires du secteur. Les données publiées par Eurostat en matière de valeur ajoutée sont disponibles jusqu'en 2017 notamment pour la Belgique et les trois pays voisins. Le rapport entre valeur ajoutée et chiffre d'affaires en 2017 reste le plus élevé en Allemagne (41%), le plus bas en Belgique, avec une légère augmentation au demeurant (25%). Les Pays-Bas (29%) et la France (32%) prennent place entre les deux. Le secteur belge connaît une nouvelle augmentation de son chiffre d'affaires : de 70,4 milliards d'euros en 2016 à 72,8 milliards d'euros en 2017 (soit environ +3,5%).

Graphique 3-2 : Valeur ajoutée vs. chiffre d'affaires 2008-2017



Source : Eurostat (SSE)

Dans le courant de 2018, le nombre d'employeurs occupant du personnel a légèrement diminué pour ensuite légèrement augmenter à la fin du 1^{er} trimestre 2019 (+ 1% environ). Le nombre d'indépendants et le nombre d'aidants indépendants a continué d'augmenter de respectivement 2,5% et 1% (2018 vs. 2017).

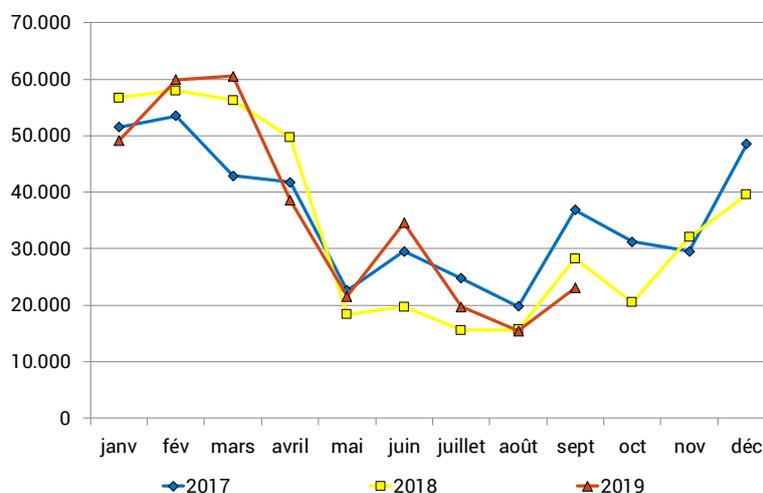
Tableau 3-3 : Évolution du nombre d'employeurs occupant du personnel et d'indépendants dans le secteur de la construction

| | Employeurs avec personnel | Indépendants | Aidants |
|--------------|---------------------------|--------------|---------|
| 2007 | 27.590 | 48.009 | 8.303 |
| 2008 | 27.948 | 49.616 | 8.520 |
| 2009 | 28.002 | 52.489 | 7.530 |
| 2010 | 28.812 | 57.274 | 8.423 |
| 2011 | 29.256 | 58.189 | 8.805 |
| 2012 | 28.948 | 60.102 | 9.287 |
| 2013 | 28.342 | 63.047 | 9.362 |
| 2014 | 27.591 | 63.865 | 9.450 |
| 2015 | 27.141 | 62.603 | 9.316 |
| 2016 | 28.023 | 66.811 | 9.846 |
| 2017 | 28.251 | 68.605 | 10.058 |
| 2018 | 28.165 | 70.514 | 10.169 |
| 1e trim 2019 | 28.381 | | |

Source : ONSS et INASTI

Le nombre moyen de personnes en chômage temporaire (de 5 205 soit environ 18,4%) fin 9/2019 par rapport à 9/2018. Le nombre moyen de personnes en chômage temporaire s'élève à environ 35 600 dans les 12 mois jusqu'en 9/2019 par rapport à environ 34 500 dans la même période jusqu'en 9/2018.

Graphique 3-3 : Évolution du chômage temporaire parmi les salariés du secteur de la construction entre janvier 2017 et septembre 2019

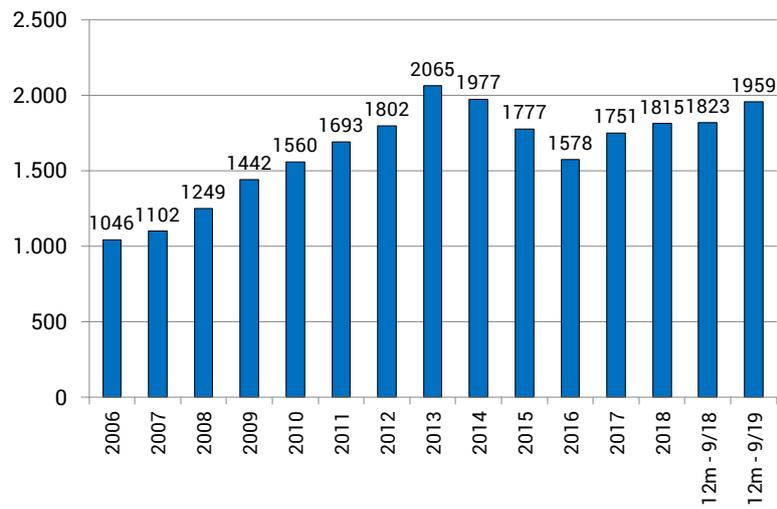


Source : CCE d'après ONEM

Sur la longue période observée de 2006 à 2019, nous avons constaté par le passé une nette rupture de tendance en matière de faillites dans le secteur de la construction après 2013. Mais la diminution du nombre de faillites inaugurée en 2014 a laissé place à la tendance inverse en 2016. Dans les 12 mois jusqu'en 10/2019, 1 959 entreprises sont tombées en faillite dans le secteur, soit une augmentation d'environ 7,5% par rapport à la même période jusqu'en 10/2018.

Cette tendance est confirmée par le bureau d'informations commerciales Graydon⁹.

Graphique 3-4 : Nombre de faillites d'entreprises de construction en Belgique, 2006-10/2019



Source : CCE d'après SPF Économie

⁹ Graydon, Étude sur les faillites, janvier 2019

https://graydon.be/sites/graydon/files/uploads/GraydonBE_Infographic-Faillissementen-2018.pdf

4 Conclusion

La comparaison avec la précédente note de conjoncture fait apparaître des perspectives de croissance en recul sur le plan mondial pour 2020 et 2021. Après une croissance de 2,9% en 2019, 2020 et 2021 clôtureraient à respectivement 3,0% et -3,1%.

La Chine reste un important contributeur à la croissance mondiale (5,8% et 5,6% respectivement en 2020 et 2021). La forte croissance que les USA ont encore connue en 2019 ne sera pas rééditée en 2020 et 2021. Les États-Unis réalisent en 2020 et 2021 des chiffres de croissance qui tendent vers ceux de l'UE des 28.

Zone euro et UE

Les perspectives de croissance de la zone euro sont fixées à 1,2% pour 2020 ainsi que pour 2021. Les révisions de la croissance par rapport à l'automne 2018 s'élèvent à respectivement -0,8% et -0,5%. Les pronostics déjà revus à la baisse de la CE en novembre 2018 (automne) subissent donc un nouveau contrecoup avec la publication des pronostics de novembre 2019 (automne). L'UE des 28 connaît une croissance légèrement plus rapide que celle de la zone euro en 2020 et 2021, à 1,4%.

La Commission européenne estime qu'une combinaison de chocs freinera la croissance. Le contexte international est moins favorable, les adaptations structurelles ont des répercussions négatives pour certains secteurs industriels, tandis que la croissance du commerce international stagne.

Comme dans de précédents rapports conjoncturels, on constate que le marché continue de bien se porter. La CE voit la consommation privée se maintenir à l'avenir, malgré quelques incertitudes.

Les investissements seront plus fortement touchés en revanche. Les éléments favorables, à savoir les conditions de financement et les efforts du FESI (Fonds européen pour les investissements stratégiques), pourraient ne pas suffire à compenser un certain nombre de facteurs négatifs (taux d'utilisation en baisse, rentabilité en recul).

On souligne spécifiquement pour le secteur de la construction que les perspectives de croissance seront limitées en raison de l'indisponibilité de travailleurs qualifiés.

À l'échelle mondiale, la dégradation des perspectives de croissance est due selon la CE aux tensions entre les deux principaux acteurs, les USA et la Chine, qui se répercutent négativement sur les investissements, la production industrielle et le commerce.

Les attentes relatives à l'inflation restent limitées dans la longue durée (1,2% en zone euro en 2020, 1,3% en 2021).

La CE voit la situation des finances publiques des États membres s'améliorer, tant dans l'évolution des déficits que dans le niveau d'endettement. Exprimé par rapport au PIB, le taux d'endettement retomberait à 84% en 2021.

Mais la CE évoque encore la possibilité de réels risques baissiers : l'évolution des relations commerciales, l'efficacité des mesures en faveur de la croissance (plus particulièrement en Chine). On craint aussi qu'une récession dans l'industrie contamine les secteurs des services.

Conjoncture dans la construction

La moyenne mobile sur 12 mois, à un sommet historique dans le précédent rapport de conjoncture (5 000), retombe à environ 4 500.

Le nombre de permis de construire pour nouveaux logements est en fort retrait aux deux premiers trimestres de 2019 par rapport aux deux premiers trimestres de 2018. Le durcissement déjà évoqué des exigences en énergie n'y est sûrement pas étranger. Il devrait avoir des retombées sur l'activité du bâtiment neuf et sur celle des entreprises de construction dans un avenir proche, vu le temps qui sépare généralement l'octroi du permis de construire et le commencement des travaux. Le nombre de permis des deux premiers trimestres de 2018 était d'ailleurs exceptionnellement élevé par rapport aux premiers trimestres de l'année précédente (hormis le premier trimestre de 2014). L'augmentation du nombre de permis octroyés consécutivement aux nouvelles exigences pour la construction se confirme.

L'évolution des demandes de prêts hypothécaires est en légère hausse, tant pour les nouveaux logements que pour les transformations. Les montants demandés moyens augmentent dans le segment des nouveaux logements (de 5%) mais diminuent dans celui des transformations (- 8%). Le montant total de prêts hypothécaires pour nouveaux logements augmente mais reste stable pour les transformations.

Le constat selon lequel les chiffres des permis pour nouveaux logements et des demandes de prêts pour nouveaux logements connaît de grandes fluctuations reste valable. Celles-ci sont une conséquence de la perception et des décisions des candidats constructeurs.

L'évolution des courbes de conjoncture pour le gros-œuvre et l'infrastructure est négative dans les derniers mois. Elles restent très éloignées de leur niveau le plus bas historique mais, entre autres dans le secteur de l'infrastructure, l'évolution est assez brutale. Les perspectives de la demande jouent un rôle pour ce dernier secteur.

Durant les deux premiers trimestres de 2019, les chiffres croissants de l'emploi des travailleurs qui versent leurs cotisations sociales en Belgique sont consolidés (à environ 205 000 à la fin du 2^e trimestre). La période de recul de 2011 à 2015 est suivie d'un accroissement tendanciel. Par rapport à 2011, on compte aujourd'hui environ 12 200 salariés cotisants de moins.

L'emploi détaché évolue diversement entre les ouvriers et les indépendants. On note pour le premier groupe une diminution remarquable de l'emploi, et une croissance persistante de l'emploi pour le deuxième.

Le nombre de faillites a à nouveau augmenté sur les douze derniers mois par rapport à la même période se terminant en 10/2018. Depuis trois ans environ, le nombre de faillites renoue avec un niveau relativement élevé.

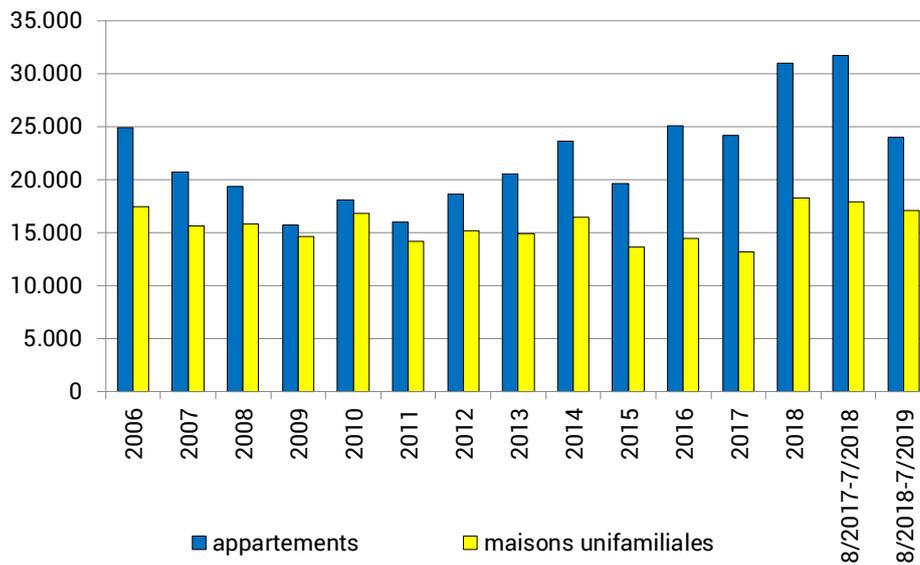
Il ressort des données conjoncturelles que l'environnement macroéconomique du secteur de la construction en Belgique s'affaiblit. Les développements en matière de permis pour logements pointent aussi dans cette direction. Le ralentissement de la croissance économique est un facteur de menace en arrière-plan.

Les défis rencontrés par le secteur sont multiples : bien sûr, le maintien de l'activité et de l'emploi font partie des priorités ; mais la problématique climatique, l'infrastructure publique et le marché du travail sont des points importants qui requièrent l'attention par ailleurs.

Dans un tel contexte, la CCS Construction répète et souligne dès lors son appel aux différentes autorités à consulter le secteur lorsque des réglementations supplémentaires et/ou nouvelles sont envisagées pour la construction.

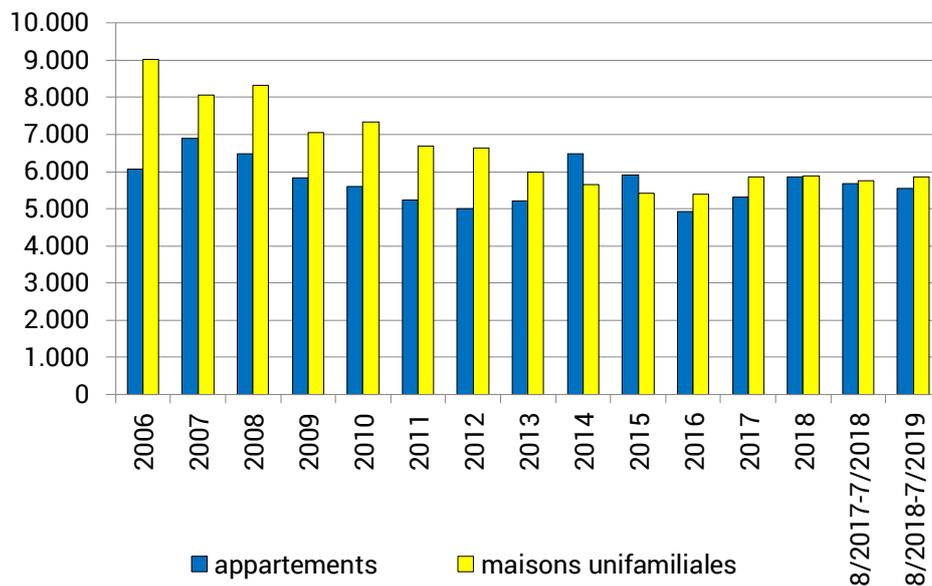
5 Annexe

Graphique 5-1 : Région flamande : logements autorisés 2006-7/2019



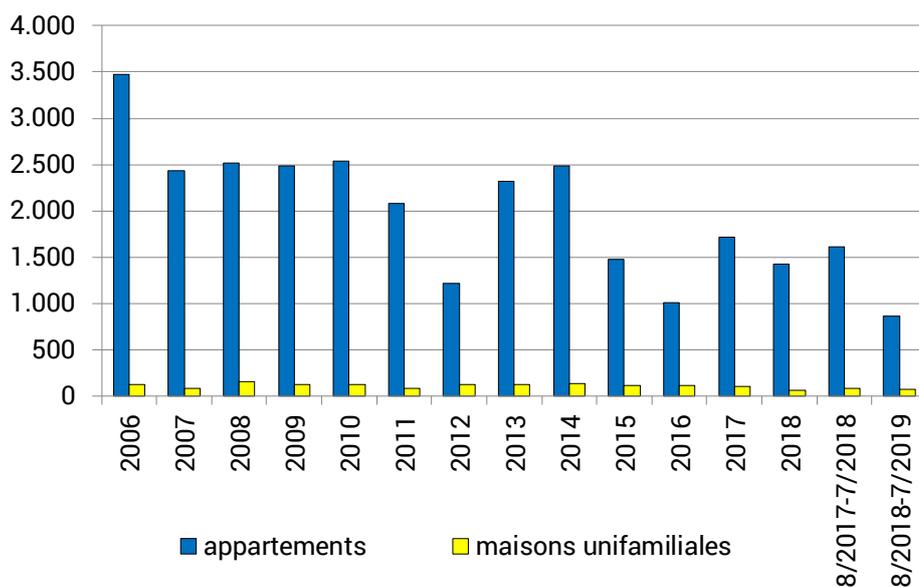
Source : CCE d'après Statistics Belgium

Graphique 5-2 : Région wallonne : logements autorisés 2006-7/2019

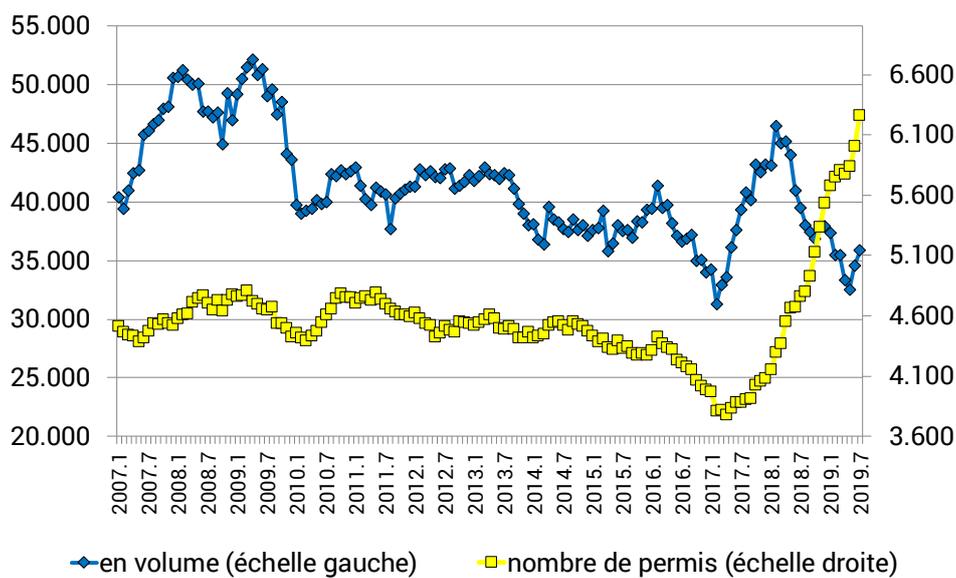


Source : CCE d'après Statistics Belgium

Graphique 5-3 : Région de Bruxelles-Capitale : logements autorisés 2006-7/2019

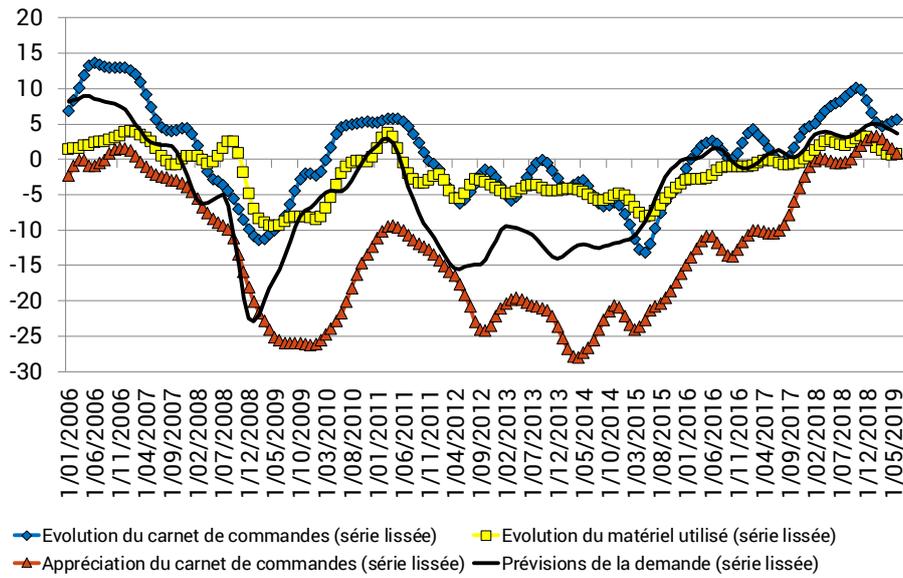


Source : CCE d'après Statistics Belgium

Graphique 5-4 : Évolution des permis de construire 2007/1-2019/7 : nouveaux bâtiments utilitaires (1000 m³, échelle de gauche et en nombre, échelle de droite) - totaux mobiles sur 12 mois

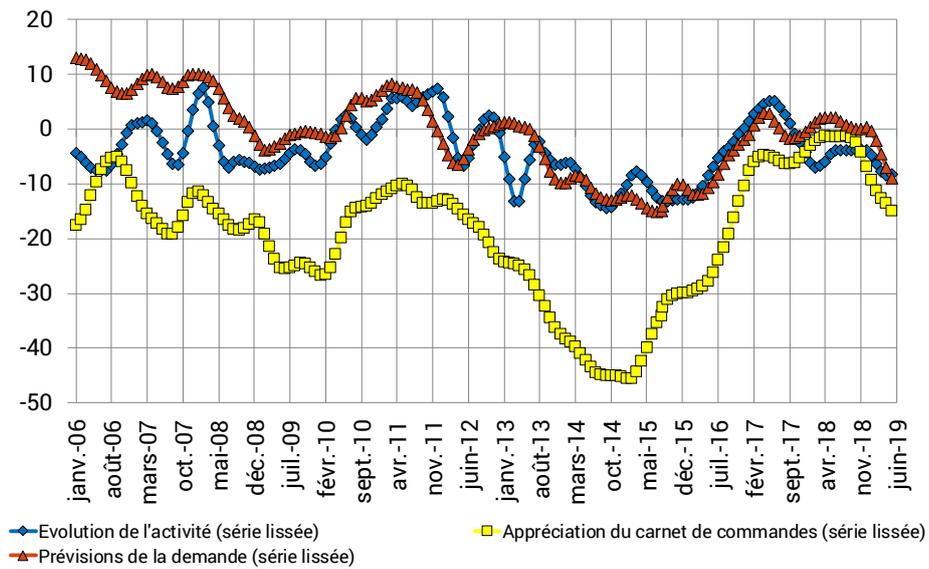
Source : CCE d'après Statistics Belgium

Graphique 5-5 : Composants de la courbe synthétique – construction (jusqu'en 06/2019)



Source : BNB

Graphique 5-6 : Composants de la courbe synthétique – génie civil (jusqu'en 06/2019)



Source : BNB